



Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2020085-0001

Signé par

Fadela BENRABIA, Préfète d'Eure-et-Loir

le 25 mars 2020

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté abrogeant l'arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2020071-0001
portant constitution d'une délégation spéciale dans la commune de Prunay-le-Gillon



PREFECTURE
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la légalité et des élections

**Arrêté abrogeant l'arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2020071-0001
portant constitution d'une délégation spéciale dans la commune de Prunay-le-Gillon**

La préfète d'Eure-et-Loir
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-35 et suivants ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, publiée au Journal officiel du 24 mars 2020

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2020071-0001 portant constitution d'une délégation spéciale dans la commune de Prunay-le-Gillon ;

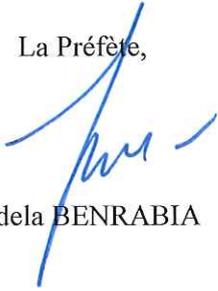
Arrête

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2020071-0001 portant constitution d'une délégation spéciale dans la commune de Prunay-le-Gillon est abrogé.

Article 2 : M. le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir par interim, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **25 MARS 2020**

La Préfète,


Fadela BENRABIA

